

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL347

présenté par  
M. Goldberg

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

À l'alinéa 32, substituer aux mots : « sur sa demande, dès lors qu'elle dispose d'un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement exécutoire », les mots : « à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a reculé de deux ans la date de signature des délégations entre l'Etat et la métropole sur le logement. Cet amendement propose de ramener ce report à un an.